

**Note à l'attention des correspondants bruit des DDT(M)  
pour la mise en service de l'application MapBruit V3**

Les adresses de l'application sont :

**Intranet :**

<http://mapbruit.application.i2/mapbruit/main/Main.html>

<http://mapbruit.ecole.application.i2/mapbruit/main/Main.html>

**Internet :**

<http://mapbruit.application.developpement-durable.gouv.fr/mapbruit/main/Main.html>

<http://mapbruit.ecole.application.developpement-durable.gouv.fr/mapbruit/main/Main.html>

**Contact Cerema** : Adresse mail de la boite fonctionnelle [outil.bruit@cerema.fr](mailto:outil.bruit@cerema.fr)

**1- Créer votre compte :**

Pour accéder aux applications, vous devez contacter l'administrateur Cerbère de la DDT(M) pour obtenir les « Habilitations Cerbère » selon les profils et restrictions suivants :

<b>Profils d'application DDT(M)</b>	<b>Description du profil</b>	<b>Restrictions DDT(M)</b>
GESTIONNAIRE_CLASSEMENT	<i>Création et modification tronçons et classement sonore</i>	<b>R:D1</b>
GESTIONNAIRE_ZBC (bâtiments)	<i>Création et modification ZBC et bâtiments</i>	<b>R:D1</b>
GESTIONNAIRE_RESORPTION	<i>Saisie des mesures de résorption des PNB</i>	<b>R,L:D1</b>
GESTIONNAIRE_CONSULTATION	<i>Accès en consultation seule</i>	<b>R,L:D1</b>
GESTIONNAIRE_ARRETES_PREFECTORAUX	<i>Déclaration des tronçons (et ZBC) faisant l'objet d'arrêtés préfectoraux</i>	<b>R,L:D1</b>
GESTIONNAIRE_ACCES_GRAND_PUBLIC (publication)	<i>Publication des tronçons (et ZBC) ayant fait l'objet d'arrêtés préfectoraux</i>	<b>R,L:D1</b> <b>R</b> = route <b>L</b> = fer <b>D</b> = département de la zone d'action de la DDT(M)

**NB:** Si des profils et/ou des restrictions supplémentaires s'avéraient nécessaires, le Cerema se tient à votre disposition.

## 2- Accorder des droits à un bureau d'études (BE) :

### Transmettre fiche détaillée à l'attention des correspondants bruit BE

Les utilisateurs externes au ministère (BE) doivent créer leur compte dans l'application d'authentification Cerbère.

Le Cerema octroiera les autorisations adéquates pour l'utilisation de l'application MapBruit.

#### Pour créer le compte BE, accéder aux liens suivants:

<https://authentification-cerbere.application.equipement.gouv.fr>  
ou <http://mapbruit.application.developpement-durable.gouv.fr/mapbruit/main/Main.html>  
ou <http://mapbruit.ecole.application.developpement-durable.gouv.fr/mapbruit/main/Main.html>

- cliquer sur "créer mon compte" sur le menu de gauche
- cliquer selon le cas sur "Mon entreprise ou administration est établie en France" ou sur "Mon entreprise est établie à l'étranger"
- cliquer sur "Continuer sans certificat" pour une entreprise située en France, en l'absence de certificat, et renseigner les champs demandés
- cliquer sur "Mon entreprise est établie à l'étranger" et renseigner les champs demandés

Le compte est nominatif, il est important de créer un compte par utilisateur et non un compte par entreprise.

#### Votre rôle :

- Informer les bureaux d'études pour que les utilisateurs de MapBruit V3 créent leur propre compte
- Communiquer au Cerema ([outil.bruit@cerema.fr](mailto:outil.bruit@cerema.fr)) les noms des bureaux d'études ainsi que le nom des personnes qui utiliseront l'application pour l'octroi des « Habilitations Cerbère » selon les profils et restrictions suivants :

Profils d'application BE	Description du profil	Restrictions BE
GESTIONNAIRE_CLASSEMENT	<i>Création et modification tronçons et classement sonore</i>	R:D1
GESTIONNAIRE_ZBC (bâtiments)	<i>Création et modification ZBC et bâtiments</i>	R:D1
GESTIONNAIRE_RESORPTION	<i>Saisie des mesures de résorption des PNB</i>	R:D1 R = route D = département de la zone d'action de la DDT(M)

**NB:** Si des profils et/ou des restrictions supplémentaires s'avéraient nécessaires, le Cerema se tient à votre disposition.

▲ Toute demande directe d'un BE au Cerema sera renvoyée à la DDT.